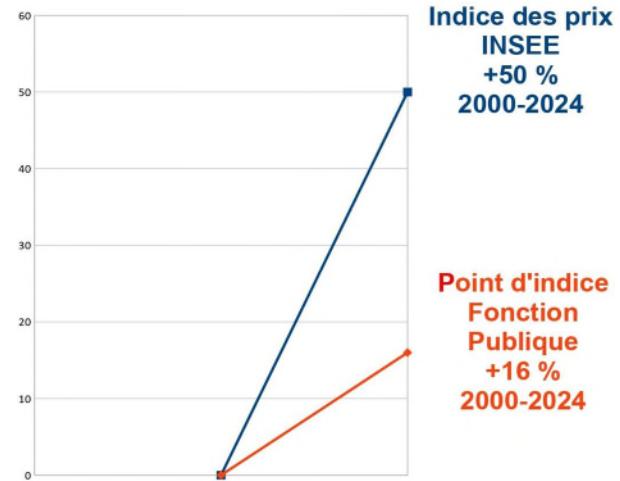


FONCTION PUBLIQUE : URGENCE SALAIRES !

La hausse des prix atteint 4,9 % sur 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile. Pire, 8 millions de personnes, soit un quart des travailleurs et des travailleuses, sont aujourd'hui précaires.

Ça ne peut plus durer !

Plutôt que d'augmenter nos salaires, le Gouvernement ne nous concède que des primes non cotisées, exceptionnelles au bon vouloir des employeurs, comme la prime « Pouvoir d'achat ». Certes, il y a eu ces derniers mois de légères augmentations du point d'indice, qui détermine les rémunérations des 5,6 millions agents publics, fixé aujourd'hui à 4,92 €. Mais ces augmentations n'ont servi qu'à « courir » après le SMIC qui, lui, bénéficie d'une revalorisation automatique liée à l'inflation, contrairement au point d'indice. Depuis plus de 20 ans, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser, comme le montre la courbe ci-contre. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 €, mais à 6,36 € !



Une grille rabougrie

Où en est-on en ce début d'année ? Cinq points d'indice ont été accordés au 1^{er} janvier à tous les agents, ce qui correspond royalement à moins de 25€... En fait, il s'agissait d'éviter encore une fois que le SMIC dépasse le bas de la grille, puisque ce dernier a augmenté de 1,13% à la même date. Et comme on n'a pas touché à la valeur du point, la grille continue à « se tasser », comme on le voit sur la grille du premier grade. Les huit premiers échelons de la grille sont à un seul point d'indice de décalage. La conséquence est simple : en 12 ans de carrière, on gagne 34,46 €. Et en 19 ans, si on arrive au bout du grade, on aura gagné à peine plus de 100 €...

Échelle C1 au 1^{er} janvier 2024
(Adjoint Administratif, Technique, d'Animation,...)

Echelons	Durée UNIQUE	Indices		Salaires Brut
		Majorés	Brut	
1	1 an	366	1801,74	
2	1 an	367	1806,66	
3	1 an	368	1811,58	
4	1 an	369	1816,51	
5	1 an	370	1821,43	
6	1 an	371	1826,35	
7	3 ans	372	1831,27	
8	3 ans	373	1836,20	
9	3 ans	376	1850,97	
10	4 ans	377	1855,89	
11		387	1905,12	

Et cet effet de tassement se répercute sur toute la grille. Le deuxième grade de la catégorie C démarre à un seul point d'indice au-dessus du premier, soit 4,92 €, et la catégorie B à six points au-dessus, soit moins de 30 € !

Les nouvelles grilles de traitement au 1^{er} janvier 2024 :



Salaire au mérite, c'est du pipeau !

Le Président de la République, dans sa récente conférence de presse, a annoncé l'instauration du « salaire au mérite » pour les fonctionnaires. La bonne blague ! Cela fait des décennies que les primes « à la tête du client » ont été généralisées dans nos collectivités. Sans que cela ne règle rien, ni en matière de reconnaissance, ni en matière de motivation.

Le point d'indice à 6 € !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 €. Cette mesure de justice profiterait à tous les agents publics, fonctionnaires et non-titulaires. Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations générée réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite.



Le point à 6 €, ça veut dire :

	Indice majoré	Traitements brut actuel	Avec le point à 6 €
Pour un Adjoint Technique au 1er échelon	366	1 801,74 €	2 196,00 €
Pour un Adjoint Administratif principal (2e cl.) au 5ème échelon	374	1 841,12 €	2 244,00 €
Pour une ATSEM principale (1e cl.) au 6ème échelon	408	2 008,49 €	2 448,00 €
Pour un Agent de Maîtrise au 10ème échelon	421	2 072,49 €	2 526,00 €
Pour une Auxiliaire de Puériculture au 8ème échelon	444	2 185,71 €	2 664,00 €
Pour un Rédacteur principal (2e cl.) au 8ème échelon	457	2 249,71 €	2 742,00 €

Une grille revalorisée

Pour permettre un vrai déroulement de carrière et reconnaître les qualifications, il faut « redonner de l'air » à la grille de la Fonction Publique.

Nous revendiquons :

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitements brut	Ecart	Traitements brut	Ecart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 200 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 600 €	1,2
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,02	3 000 €	1,4
B2	BAC+2	376	1 850,97 €	1,03	3 500 €	1,6
A1	BAC+3	395	1 944,50 €	1,08	4 000 €	1,8
A2	BAC+5	466	2 294,02 €	1,27	4 400 €	2,0
A3	BAC+8				5 000 €	2,3

Ces mesures sont à même de redonner une dynamique à nos carrières, aujourd'hui à l'étroit dans une grille étiquetée.

Dans l'action le 19 mars

L'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires appelle à l'action le mardi 19 mars prochain, pour les salaires. Suivez nos actualités, pour connaître les modalités de cette journée.

Prime « Pouvoir d'achat »

Plusieurs collectivités des Alpes-Maritimes, comme le Conseil Départemental ou Cagnes-sur-Mer, l'ont déjà accordée, sous de modalités diverses. Nos syndicats interviennent en ce sens.

Contact : UNION SYNDICALE CGT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

CADAM - Bât Cheiron - bureaux 51, 52, 53 – B.P. 3007 - 06201 NICE CEDEX

Tél : 04 97 18 72 20 - Mail : cgt@departement06.fr - Site : <http://www.cgtdcg06.fr>